



LE JOURNAL DE VOTRE DÉPUTÉ

JEAN-PIERRE BLAZY

• MAI-JUIN 2016 •

1936-2016: EN MARCHÉ... AVANT OU ARRIÈRE?

La vraie question concernant l'initiative d'Emmanuel Macron n'est pas de savoir s'il roule pour François Hollande, pour lui-même ou encore s'il concurrence Manuel Valls sur son propre terrain. Ajouter de la confusion à la confusion ne présente guère d'intérêt au moment de la discussion au Parlement de la loi Travail. Le vrai sujet est au contraire de comprendre que le Président, le Premier ministre et le ministre de l'Économie poursuivent d'un commun accord la marche vers la transformation de notre modèle social, une marche arrière malheureusement plutôt qu'une marche avant, quoiqu'en dise François Hollande qui prétend préserver notre modèle social français.

La refondation dont le pays a besoin selon Emmanuel Macron « doit se faire sur des valeurs communes: la liberté et la justice, le travail, le progrès, l'Europe ». Et depuis Londres, il incite François Hollande à prendre « des décisions ambitieuses » et à faire « des réformes radicales, fortes et ambitieuses » pour être « dans une situation de gagner » en 2017. Sous-entendu faire les réformes qui dérèglent et favorisent le dumping social, qui accroissent la flexibilité au détriment de la sécurité. Emmanuel Macron veut aller jusqu'au bout de la logique de la transformation néolibérale du modèle économique et social français engagée depuis les premières réformes de la législation du travail à partir de 1977. Pour lui comme pour le MEDEF la loi travail ne va pas assez loin. Et pourtant le texte même modifié dans le sens que ne souhaite pas le ministre de l'Économie, en dépit des mesures positives qu'il contient désormais en particulier en faveur des jeunes, s'avère être également une nouvelle opération de dérégulation du travail: conditions moins favorables pour négocier la majoration des heures supplémentaires dans le cadre de l'entreprise par rapport à celles de la convention de branche, conditions facilitant l'organisation du référendum d'entreprise, possibilité pour un groupe de licenciés salariés de sa filiale française puisque le motif économique sera apprécié sur le seul périmètre national.

En effet, depuis près de quarante ans les réformes successives de la législation du travail ont facilité le développement des contrats précaires et de la flexibilité interne des entreprises. Elles n'ont pas pour autant permis de créer les emplois pour faire reculer le chômage de masse apparu dans le même temps. Mais elles ont provoqué l'accroissement des inégalités sociales. **C'est ce que comprennent désormais une majorité de nos concitoyens qui s'opposent à cette énième réforme du même type tout comme une partie de notre jeunesse qui manifeste contre le projet de loi travail.** L'ubérisation de l'économie que veut accélérer Emmanuel Macron peut faire malgré tout illusion en faisant croire à la création d'emploi possible et facile de l'entreprise individuelle qui crée son emploi. À la fin des



PRÈS DE DEUX CENTS PERSONNES POUR DÉBATTRE AVEC BENOÎT HAMON À GONESSE

Le lundi 1^{er} février 2016 à Gonesse, près de deux cents personnes dont de nombreux jeunes sont venues participer à la réunion publique que j'ai organisée en présence de Benoît Hamon, député des Yvelines et ancien ministre de l'Éducation nationale pour débattre sur les urgences dans cette dernière année du quinquennat de François Hollande. Cette mobilisation n'est pas anodine en cette période de confusion, d'incertitude et de trouble pour la Gauche. Le public a posé de nombreuses questions sur l'urgence économique et sociale mais aussi suite à l'annonce par le gouvernement d'étendre la déchéance de la nationalité aux binationaux et à l'incompréhension du départ de la ministre de la Justice et garde des Sceaux. (voir mon communiqué du 29 janvier dernier: « Je comprends le choix de Christiane Taubira »).

Benoît Hamon a rappelé qu'il fallait maintenant engager une politique de relance. Il estime que 2016 doit être une année utile et ne peut se limiter à l'état d'urgence et à la préparation de l'élection présidentielle. **Il a d'ailleurs indiqué que la primaire n'était pas une option, mais une obligation car inscrite dans les statuts du parti. Il faut dès maintenant enclencher une dynamique face à la droite. Elle doit être ouverte à tous car c'est d'abord la primaire des idées nouvelles. C'est dans ce cadre que je fais le choix de faire vivre le débat avec les citoyens.**

années 70, Raymond Barre proposait déjà aux chômeurs de créer leur entreprise et leur emploi. La popularité provisoire d'Emmanuel Macron procède finalement d'une illusion déjà ancienne.

Mais face à un chômage qui ne s'inverse toujours pas et à la précarisation toujours plus grande de l'emploi qui dévalorise le travail, face à l'aggravation des inégalités sociales qui fracturent la cohésion sociale et nationale, la question centrale pour les socialistes et la gauche doit être à la fois de concevoir les conditions d'une nouvelle croissance durable favorisant la création d'emplois durables et de repenser les conditions de travail permettant de donner à nouveau du sens au travail. **Si en 2016 la gauche ne me satisfait pas, ce n'est pas pour les mêmes raisons qu'Emmanuel Macron. Lui propose le vieux projet consistant à confondre droite et gauche pour mieux répondre aux besoins de la mondialisation et de l'Europe. Moi c'est parce que le quatre-vingtième anniversaire du Front Populaire de 1936 mérite mieux qu'une gauche qui tourne le dos à son histoire et à son idéal et qui est surtout impuissante à agir sur le réel. Je n'ai pas brigué vos suffrages en 2012 pour faire cela.**

REPENSER LA SÉCURITÉ : L'URGENCE DÉMOCRATIQUE

Après un premier livre sur le sujet il y a dix ans je viens de publier un nouvel ouvrage consacré à la sécurité. J'ai beaucoup travaillé sur les questions de sécurité à l'assemblée nationale mais aussi en tant que maire ou j'ai une approche concrète et de terrain. **C'est avec ces deux points de vue complémentaires que j'ai voulu dresser plusieurs constats sur les politiques de sécurité en France et proposer mes solutions.**

Dans le contexte de débat public instrumentalisé, aucun consensus républicain n'a pu être trouvé et nous n'avons pas apporté de réponses vraiment efficaces au problème d'insécurité. En 2012 le Gouvernement a mis en place les zones de sécurité prioritaires (ZSP) qui auraient pu être un véritable laboratoire pour repenser la sécurité. Elles obtiennent des résultats mais l'arrivée au pouvoir de la gauche était l'occasion de favoriser le rapprochement entre la police et les citoyens pour renforcer la sécurité quotidienne. Le citoyen doit être remis au centre du dispositif trop longtemps laissé de côté. Il faut changer la culture professionnelle des policiers pour aller dans une logique de résolution de problèmes. **La police, les citoyens et les élus locaux pourraient et devraient travailler ensemble pour établir**

des diagnostics et des plans d'action. Rendre compte aux habitants permettrait de créer un climat de confiance. Cette méthode orientée vers la participation permettrait de faire des politiques de sécurité un véritable service public de la sécurité et ainsi de réduire le sentiment d'insécurité trop présent. Retrouvez mon ouvrage en vente actuellement au centre commercial de la Grande Vallée de Gonesse ou sur www.editions-harmattan.fr



JE DÉSAPPROUVE LA MISE À L'ÉCART DU GÉNÉRAL SOUBELET

Pour avoir publié un livre critique sur l'état du pays, le général Bertrand Soubelet a été remplacé à son poste de commandant de la gendarmerie d'outre-mer, selon un décret publié dimanche 24 avril au Journal officiel.

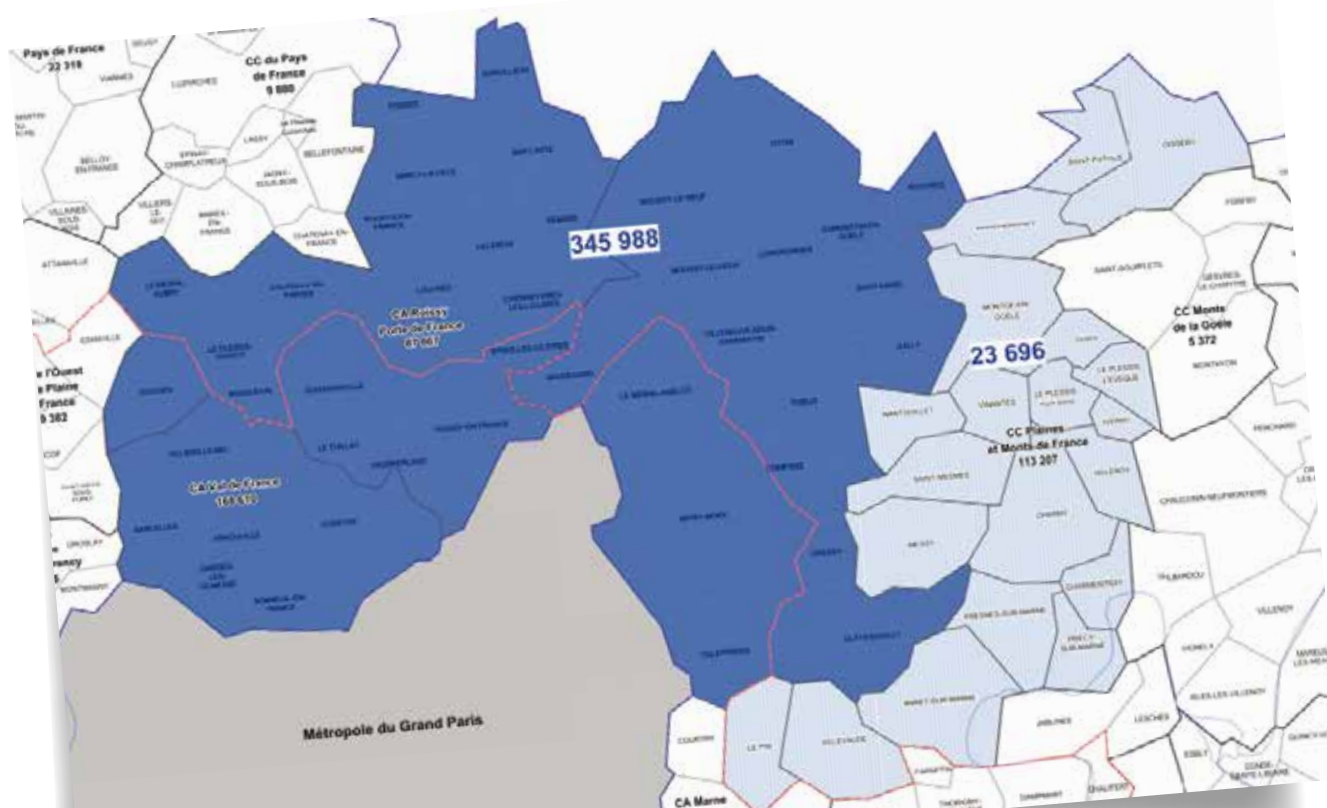
Ce livre avait été motivé par la sanction prise à son encontre après que le 18 décembre 2013, le Général Soubelet ait déclaré devant la mission d'information parlementaire sur la lutte contre l'insécurité que je présidais que « 65% des cambrioleurs interpellés en novembre dans le département des Bouches-du-Rhône sont à nouveau dans la nature ». Le 8 janvier lors de ses vœux devant la gendarmerie, le ministre de

l'Intérieur Manuel Valls avait réagi aux propos tenus par le général en estimant qu'opposer la justice aux forces de l'ordre était contre-productif et affaiblissait l'État. Personnellement je n'ai pas été ni surpris, ni choqué par les propos du général Soubelet quand on connaît les points de vue similaires exprimés fréquemment dans les rangs des forces de sécurité. Devant une mission parlementaire, les députés attendent de toute façon que les personnes auditionnées puissent s'exprimer en toute liberté et franchise. La décision de changement d'affectation du général a ensuite été prise en conseil des ministres ce que j'ai déjà eu l'occasion de regretter, je l'ai écrit dans mon livre.

LA NOUVELLE AGGLOMÉRATION « ROISSY PAYS DE FRANCE » ENFIN LANCÉE

Le jeudi 31 mars 2016, la nouvelle agglomération du Grand Roissy dénommée « Roissy Pays de France » s'est réunie pour la première fois pour désigner son nouveau président Patrick Renaud. Cette agglomération regroupe désormais près de 350 000 habitants.

Son lancement avait été suspendu par une décision du tribunal administratif de Paris, peu après sa création, le 1^{er} janvier. Suspension levée par le conseil d'État en février. Les élus de la Seine-et-Marne qui refusaient la fusion sont désormais rassurés par les premières discussions de travail mises en place mais attendent toutefois de juger l'évolution à long terme.



LUZARCHES

INCIDENT AU LYCÉE GÉRARD DE NERVAL

J'ai été informé d'un incident qui a eu lieu au sein du lycée Gérard de Nerval de Luzarches le 2 février 2016 sur la pause déjeuner. Un jeune a sauté de la passerelle haute de 5 mètres sans fort heureusement se faire de mal. J'ai été étonné de savoir qu'aucune information n'avait été faite en interne aux élèves suite à cet incident et je me suis interrogé sur la nécessité d'agir dès maintenant pour assurer une information collective de prévention. C'est dans ce sens que j'ai interpellé la Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN) en demandant un état précis de ce qui a été mis en place. Plusieurs points vont évoluer: renforcement de l'équipe scolaire via des moyens supplémentaires, la Région va procéder à un contrôle de la passerelle et un travail de sensibilisation auprès des lycéens va être mené lors des séances d'enseignement moral et civique et des actions ponctuelles avec la brigade de prévention de la gendarmerie.

J'AI INTERPELLÉ LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT SUR LES DYSFONCTIONNEMENTS ENTRE LE COLLÈGE ET LE LYCÉE DE LUZARCHES

La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) m'a interpellé fin 2015 sur des dysfonctionnements qui ont eu lieu au sein du collège Anna De Noailles et le lycée Gérard de Nerval de Luzarches. Lors d'un entretien le 13 février dernier, ces représentantes m'ont expliqué que depuis la séparation de la cité scolaire, le lycée ne possédant pas sa propre cantine, les lycéens sont hébergés par la demi-pension du collège. Cela représente jusqu'à 1 200 élèves tous les jours. Le collège assurant seul l'organisation financée par le Conseil Départemental cela a engendré de fait des difficultés de gestion des flux, des différences de tarifs entre les collégiens et les lycéens, des problèmes d'encadrement, de personnel et de matériel. Une motion présentée par la FCPE a été validée lors du Conseil d'Administration du collège le 17 mars dernier en rapport avec les finances et en relation directe avec la cantine.

J'ai donc jugé nécessaire d'intervenir auprès de Valérie Pécresse, Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France et d'Arnand Bazin, Président Conseil Départemental du Val d'Oise afin qu'une réunion de travail soit mise en place en présence des différentes représentations pour que cette situation ne perdure pas dans le temps. **Cette dernière s'est réunie le 11 avril dernier sans la présence du Département ni de la Région.**

AIDES DU DÉPUTÉ DANS LE CADRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Comme chaque année l'ensemble des dossiers ayant été déposés fin 2015 et leurs instructions étant achevées, la répartition pour 2016 pour un montant total de 130 000 euros est désormais disponible sur mon site internet : www.jp-blazy.fr

LOI TRAVAIL : J'AI SIGNÉ LA MOTION DE CENSURE DES GAUCHES

Le projet de loi « visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs » suscite de très fortes divisions au sein de la population et de la majorité depuis sa présentation en conseil des ministres le 9 mars dernier. Le texte initial cédait à de nombreuses revendications patronales et le gouvernement a été amené à revoir certaines de ses positions conformément aux souhaits de la plupart des socialistes et sous la pression des manifestations comme celle du 9 mars à laquelle j'ai participé. Ces modifications sont néanmoins marginales et ne concernent pas le cœur du texte qui consacre la logique du dumping social. Dès le début de l'examen du texte le gouvernement s'est retrouvé en minorité décidant ainsi d'utiliser l'article 49-3 de la constitution selon lequel un texte est adopté sans débat dans l'hémicycle sauf si les parlementaires décident de renverser le gouvernement par le vote à la majorité absolue d'une motion de censure. La droite a déposé sa propre motion de censure pour des raisons inverses aux nôtres: selon eux, le texte n'était plus assez libéral. Nous pensons l'inverse et avons donc décidé avec des députés socialistes, radicaux, écologistes et communistes de déposer la nôtre pour des motifs diamétralement opposés. Il nous a manqué deux voix pour atteindre les 58 nécessaires. Je n'ai pas voté la motion de l'opposition car je ne partage pas leurs motivations.

Des mesures de progrès...

- l'extension de la « garantie jeune » qui deviendra un droit personnel et universel pour tous les jeunes sans emploi ni formation. Destinée aux 18-25 ans, le dispositif expérimental de la garantie jeune offre, pour une durée d'un an, un accompagnement renforcé, des périodes en entreprise et une allocation mensuelle de 450 euros;
- une « aide à la recherche du premier emploi » sera créée à la rentrée 2016 pour les diplômés d'origine modeste, du CAP au diplôme d'ingénieur, qui entrent sur le marché du travail en situation d'inactivité. Ainsi, les boursiers continueront à toucher leur bourse pendant quatre mois après leur diplôme;
- la création d'une « garantie locative universelle ». L'État et Action logement se porteront garants de tous les moins de 30 ans souhaitant louer un logement;
- la création de nouveaux comptes formation pour les non diplômés. Sur ce dernier point, le nouveau projet prévoit de relever le plafond du compte personnel de formation (CPF) de 150 à 400 heures pour les salariés

sans diplôme, ce qui leur permettra « d'accéder à un niveau supplémentaire de qualification tous les 10 ans ».

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a ajouté la création de droits pour les travailleurs recourant à des plateformes collaboratives dans l'exercice de leur activité professionnelle (assurance, droit à la formation professionnelle, à la VAE, à la grève et à la constitution d'un syndicat) et a créé un « droit à la déconnexion » pour tous les salariés.

Mais des mesures de régression

Sous couvert de « liberté » et de « flexibilité », ce texte permet de déroger aux protections garanties par la loi pour les rendre négociables entreprise par entreprise: ce sont les fameux « accords d'entreprise ». C'est le fondement de l'ordre social républicain, la hiérarchie des normes, selon laquelle la loi est la même pour tous, qui est renversé pour lui substituer une loi différente dans chaque entreprise, comme si le code de la route devenait différent dans chaque rue! Or dans le contexte actuel de chômage de masse, l'on sait bien que le chantage à l'emploi des patrons fera basculer les négociations en leur faveur.

Parmi les nombreuses mesures ainsi prévues par le texte, dans le cadre d'accords d'entreprises, nous pouvons citer: - la fin, de fait, des 35 heures; - les heures supplémentaires majorées de 10 % au lieu de 25 % aujourd'hui; - la possibilité de travailler 12 heures par jour; - les congés payés facultatifs; - le renouvellement de trois CDD de suite; - la facilitation des licenciements économiques en cas de « dégradation importante de trésorerie », ou de baisse d'activité; - le retour des accords « compétitivité-emploi » de Sarkozy qui permettent de moduler le temps de travail sans le consentement du salarié en cas de variation de l'activité. Celui-ci sera licencié pour « motif spécifique » et donnera lieu à la procédure décrite pour le licenciement individuel pour motif économique. Le débat parlementaire va tenter d'améliorer encore le texte mais comme les accords d'entreprise constituent le cœur de la loi, il est évident que je pourrai comme d'autres députés socialistes voter contre car il est improbable que le gouvernement accepte de modifier ce point majeur du texte.

Ces mesures permettraient-elles au moins de faire reculer le chômage?

Les supporters de la loi expliquent qu'il faut libéraliser, déréglementer pour permettre de donner du travail à ceux qui n'en ont pas. Mais le résultat pourrait être l'augmentation de la précarité pour plus de monde. Pour le gouvernement, ce texte vise à permettre aux entreprises de faire face plus facilement à des pics d'activité. Le problème est que nous sommes en pleine période d'inactivité et toujours au bord de la déflation. Dans ce contexte, il faudrait partager le temps de travail disponible plutôt que de faire travailler plus longtemps ceux qui sont déjà dans l'emploi. L'activité économique ne subsiste que grâce à la consommation populaire car les ménages aisés épargnent davantage. En réduisant le pouvoir d'achat des salariés avec cette loi qui équivaut à travailler plus pour gagner moins, le gouvernement prend le risque de renforcer la peur du lendemain pour des millions de salariés et de fragiliser encore la consommation populaire. L'activité des petits patrons va baisser et le chômage, lui, continuera inexorablement d'augmenter.

Les mesures alternatives que nous portons

- retrait des mesures négatives;
 - renforcer le compte personnel d'activité (CPA) afin qu'il ne se résume pas à la simple juxtaposition de droits existants. Entrerait dans ce CPA relooké un compte retour à l'emploi afin de permettre la portabilité des droits aux allocations chômage ou l'épargne salariale;
 - instaurer une surcotisation des employeurs sur le principe du « pollueur-payeur »: plus une entreprise licencierait, plus elle cotiserait à l'assurance-chômage, instaurant une forme de malus social;
 - renforcer les sanctions administratives en cas de recours abusif au travail précaire
 - passage aux 32 heures de travail hebdomadaires payées 35 dès 2017 pour le travail de nuit et tous les travaux pénibles;
 - renforcement des 35 heures en fixant un plancher de majoration des heures supplémentaires de 25 et 50 % à partir de la septième heure supplémentaire;
 - surtaxer le recours aux CDD pour pousser les employeurs à proposer des CDI.
- Autant de droits qui seraient sanctuarisés sans possibilité de remise en cause par convention ou accord collectif.

SANTÉ : MON ACTION POUR LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

Hôpital de Villiers-Le-Bel

Suite à l'annonce de la fermeture de l'hôpital de Villiers-le-Bel Adélaïde Hautval (ex-Charles Richet) il y a un an, un collectif de défense de l'offre de santé publique dans l'Est du Val d'Oise a été créé. La fermeture de l'hôpital Adélaïde Hautval est engagée. J'avais demandé un moratoire à l'occasion d'un rendez-vous avec le collectif au siège de l'Agence Régionale de Santé (ARS), d'une réunion au cabinet de la ministre des Affaires Sociales et de la Santé puis à travers deux courriers adressés à Marisol Touraine. Je regrette la décision de refus du moratoire qui aurait permis d'apaiser les tensions actuelles et de prendre le temps d'une analyse plus poussée des besoins de santé du territoire et d'une meilleure concertation sur le plan social.

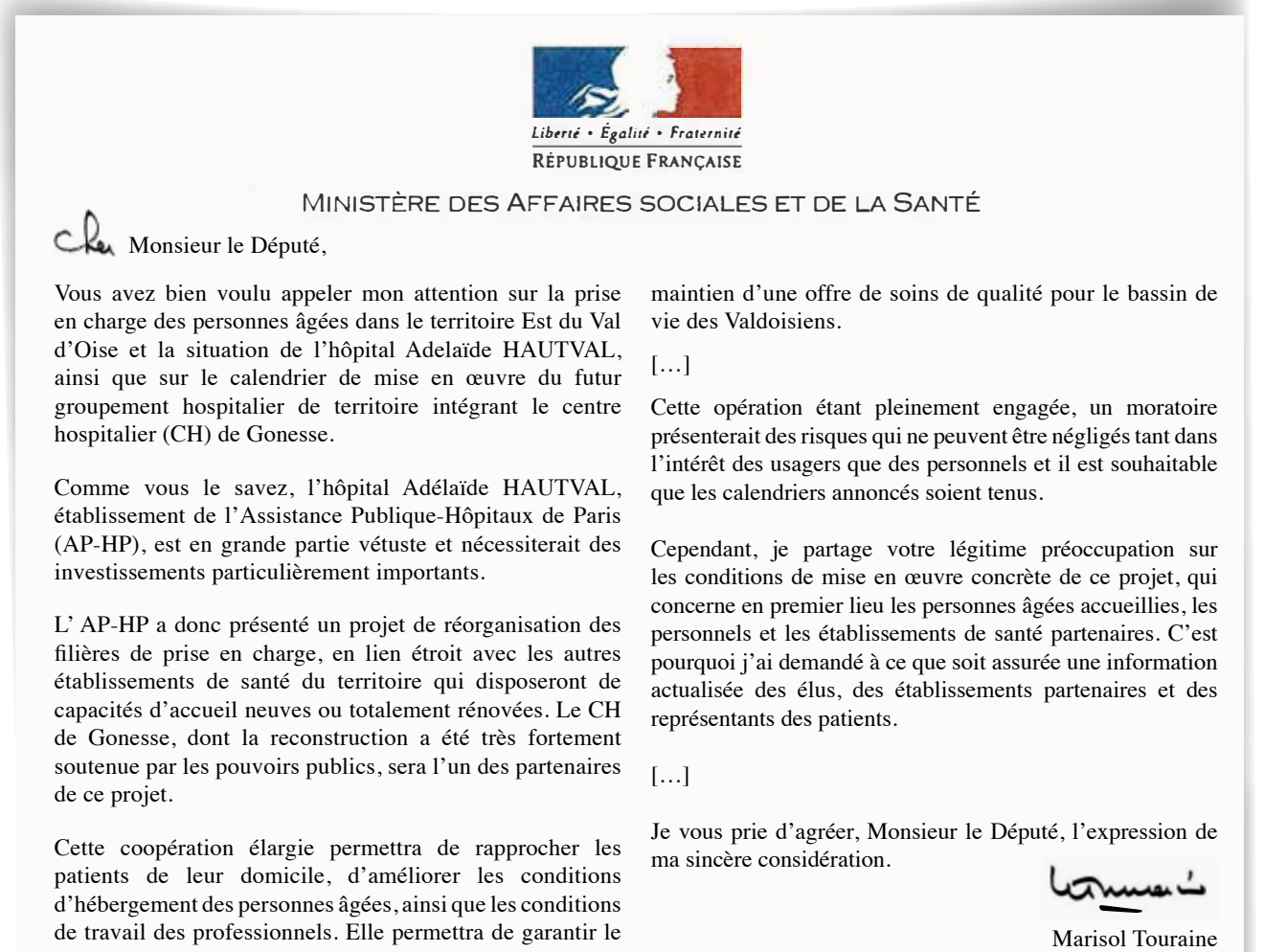
Vous trouverez ci-joint des extraits de la réponse de Marisol Touraine, ministre des affaires Sociales et de la Santé à la demande de moratoire.

Maison de retraite de Marly-la-Ville

La maison de retraite de Marly-la-Ville était aussi menacée de fermeture. Depuis quelques années cette structure a rencontré des difficultés financières et dans la gestion de son personnel. La sauvegarde de l'EHPAD de Marly est aujourd'hui assurée suite à mon intervention. Il était nécessaire pour cette structure qui a un taux d'occupation très correct d'être maintenue sur notre territoire. L'appui de l'hôpital de Gonesse par une convention de gestion va permettre

de conserver son statut d'établissement public. Je ne souhaitais pas voir cet établissement être privatisé pour ne pas pénaliser les familles comme pour préserver l'emploi. Un directeur par intérim a pris

ces fonctions le 19 février dernier. Nous travaillons actuellement à la réflexion d'un plan d'action pour sortir de la crise et voir notamment de quelle façon seront réglées les dettes.



ENFIN UN RAPPORT PARLEMENTAIRE QUI PREND EN COMPTE LES INTÉRÊTS LÉGITIMES DES POPULATIONS RIVERAINES DE ROISSY

Le 16 mars dernier je suis intervenu à l'occasion d'une réunion de la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale qui faisait l'examen du rapport d'information sur les nuisances aéroportuaires présenté par les députés MM. Jacques-Alain Bénisti et Christophe Bouillon. Dans ce cadre, une quarantaine d'organismes, associations de riverains, compagnies aériennes, gestionnaires d'aéroports, syndicats professionnels, chercheurs, autorités sanitaires ont été rencontrés.

À partir du constat qu'ils ont dressé sur l'évolution des nuisances sonores aériennes et des pollutions et sur l'insuffisance des réponses actuelles, les députés Jacques-Alain Bénisti et Christophe Bouillon ont formulé quarante-six recommandations dans de nombreux domaines, treize au total: remédier aux lacunes dans la production des données, améliorer l'information des riverains, revoir l'aide à l'insonorisation et son financement, limiter les vols de nuit à Paris-CDG, optimiser les trajectoires, alourdir les amendes en cas de non-respect des trajectoires et des couvre-feux, délester les plates-formes franciliennes, revoir les CCE pour organiser une vraie gouvernance entre l'État, le gestionnaire d'aéroport et les collectivités territoriales, mettre en œuvre rapidement les communautés aéroportuaires, favoriser les plans de déplacement des entreprises, promouvoir la solidarité territoriale, encourager la recherche et accentuer l'aide à la recherche pour le secteur aéronautique, réduire les nuisances des hélicoptères.

Sur l'ensemble de ces sujets, il est indispensable que les parlementaires se donnent les moyens de mettre la pression pour faire changer les choses. Je me félicite de la perspective annoncée par le Président de la Commission du développement durable de voir certaines propositions du rapport reprises dans une proposition de loi. Par ailleurs, je salue l'initiative d'une table ronde publique réunissant les principaux acteurs du transport aérien à laquelle je participerai. Enfin, je soutiens la proposition de résolution visant à l'élaboration

d'un schéma aéroportuaire national. Je rappelle qu'en 2008 déjà dans un rapport thématique de la Cour des comptes « Les aéroports français face aux mutations du transport aérien » celle-ci déplorait l'absence d'État stratège et d'anticipation du développement aéroportuaire de la France.

SÉCURITÉ AÉRIENNE: INCIDENTS GRAVES ÉVITÉS À ROISSY CHARLES DE GAULLE

Le mercredi 20 avril dernier c'est une fois de plus un accident majeur qui a été évité de justesse. Un drone a croisé la trajectoire d'un avion commercial d'une compagnie irlandaise qui s'apprêtait à atterrir à Roissy Charles de Gaulle. Ce fait survient après un incident équivalent le 19 février.

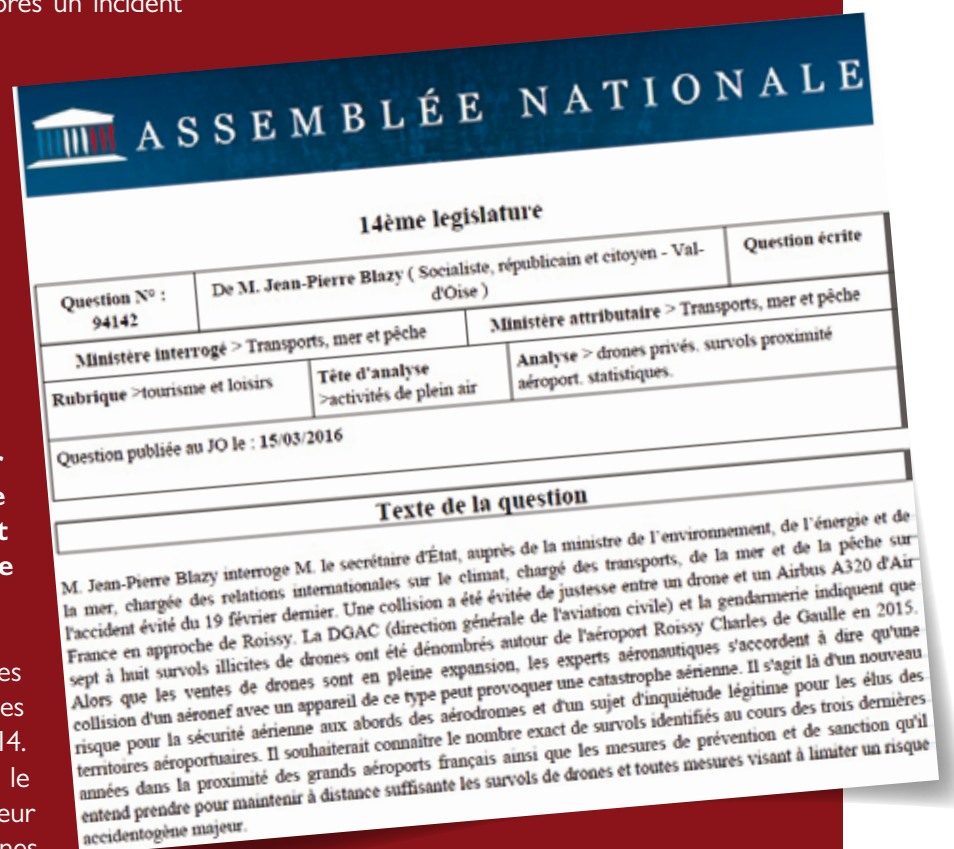
Le 15 mars dernier, j'ai interpellé dans une question écrite Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports pour connaître le nombre exact de survols identifiés au cours des trois dernières années dans la proximité des grands aéroports français ainsi que les mesures de prévention et de sanction qu'il entendait prendre pour maintenir à distance suffisante les survols de drones et toutes mesures visant à limiter un risque accidentogène majeur.

Plusieurs incidents de survols de centrales nucléaires où de Paris impliquant des drones civils ont eu lieu à l'automne 2014. La réglementation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, fixe en effet la hauteur maximale de vol à 150 mètres des zones

habitées ou à proximité des aérodromes. La DGAC indique que sept à huit survols illicites ont été dénombrés autour du seul aéroport de Roissy en 2015.

Je regrette que ces règles mises en place depuis peu en réaction à ce genre d'incident peinent à être respectées. J'estime que ce problème est réel car la menace est d'autant plus sérieuse que de tels événements risquent de devenir de plus en plus fréquents vu le succès grandissant que rencontrent les drones auprès du grand public. Il s'agit là d'une nouvelle menace pour la sécurité de l'aviation commerciale aux abords des aérodromes et d'un sujet d'inquiétude légitime pour les élus des territoires aéroportuaires.

(Vous trouverez ci-dessous ma question écrite)



21^e PARLEMENT DES ENFANTS: ÉCOLE JEAN MERMOZ DE ROISSY-EN-FRANCE SÉLECTIONNÉE

Le 22 janvier dernier, je me suis rendu dans la classe de CM2 encadrée par M^{me} Takrouret de l'École Jean Mermoz de Roissy en France pour présenter la fonction de député et le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Le 2 février 2016, l'ensemble de la classe a été reçu au palais Bourbon pour une visite guidée.

La proposition de loi qu'ils souhaitent présenter vise à améliorer l'état de la planète sans dégrader le niveau de vie de la population, en démultipliant les petites économies dans le domaine des transports.

